



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 12090

## Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants s'il entend revenir sur le décret du 13 juillet 2000 instaurant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été les victimes de persécutions antisémites ou s'il entend le faire appliquer rapidement. Le Conseil d'Etat avait rejeté les recours intentés contre ce décret qui devrait donc s'imposer. Or les orphelins considérés par cette mesure sont toujours dans l'attente de voir leur situation prise en compte.

## Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les personnes dont le père ou la mère a été déporté à partir de la France dans le cadre des persécutions antisémites durant l'Occupation et a trouvé la mort en déportation alors qu'elles étaient mineures, a été mis en application dès sa publication au Journal officiel de la République française. Ainsi, à ce jour, sur 16 687 demandes déposées, 12 645 décisions d'indemnisation ont été prises par le Premier ministre. Conformément à l'option qu'elles ont exercées, 6 065 personnes ont bénéficié d'un versement en capital d'un montant de 27 440,82 EUR, et 6 680 d'une rente viagère mensuelle de 457,35 EUR. En outre, 3 616 demandes émanant de personnes ne remplissant pas les conditions fixées n'ont pu recevoir une suite favorable. Actuellement 326 dossiers restent en instance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12090

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2003, page 1136

**Réponse publiée le :** 14 avril 2003, page 2922